

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023

23-05-109

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEPLACEMENTS DOUX

MOBILITÉS ACTIVES : « VOIE VERTE AVENUE GEORGES POMPIDOU » - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la mise en adéquation de la plupart des itinéraires vélo inscrits dans le « Plan Vélo 2025 » de Libourne avec le Schéma directeur départemental,

Considérant le soutien du Département de la Gironde aux projets relatifs aux mobilités actives et notamment à l'aménagement d'itinéraires cyclables,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de la commune, les actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant le budget de l'opération « Voie verte avenue Georges Pompidou » estimé à 113 231 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de ces opérations en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération « Voie verte avenue Georges Pompidou » – € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	113 231,00 €	Département de la Gironde (coeff 1.2)	67 939,00 €	60 %
		Autofinancement	45 292,00 €	40 %
Total	113 231,00 €	Total	113 231,00 €	100 %

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un soutien financier au titre du report modal auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 60% du montant HT des dépenses, soit 67 939 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne